

mais ce que les chevaliers du travail condamnent c'est le fait de présenter ce bill dans les derniers jours de la session sans donner le temps de l'étudier convenablement. Nous comprenons facilement comment il se fait que ces organisations prennent un vif intérêt à une loi qui touche à leurs droits. Un honorable député a déclaré que ces associations sont mauvaises. Je ne crois pas cela. Elles offrent aux artisans et aux journaliers du pays le seul moyen qu'ils ont de s'élever, et de fait, au point de vue moral et religieux, elles ont fait plus de bien que n'importe quoi. Nous avons des ligues parmi les manufacturiers, nous avons l'association des manufacturiers, nous avons les ligues des commerçants d'huiles, de poêles et de fer, et toute sortes de ligues, et tout cela est très bien dans l'opinion de quelques députés. Le gouvernement du jour prend tous les moyens de protéger le riche manufacturier ; il protège les fabricants de fer ; il protège les propriétaires de houillères dans la Nouvelle-Ecosse, d'au delà de \$100,000, et il transporte leur houille pour rien. Mais voici une mesure qui touche aux droits et aux intérêts de la classe ouvrière, et on la présente aux derniers jours et peut être à la dernière heure de la session. Un tel bill peut-être nécessaire, mais on devrait le retarder jusqu'à la prochaine session. On aurait dû le déposer de bonne heure pendant cette session afin de donner à toutes les organisations ouvrières du pays l'occasion de le discuter. Mais, M. l'Orateur, il y a à peine 48 heures que ce bill a été déposé.

M. THOMPSON : Il a été présenté il y a cinq jours.

M. CAMPBELL (Kent) : Et maintenant l'honorable ministre veut que ce bill passe à toute vapeur, bien que nous ayons des télégrammes de plusieurs corps nombreux et respectables de Toronto, Hamilton, Ste.-Catherine, Windsor, et d'autres endroits demandant que l'adoption de ce bill soit retardé jusqu'à ce qu'ils aient eu le temps de l'examiner. Je crois que le ministre de la justice devrait remettre le bill à la prochaine session, et alors si l'on trouve qu'il est dans l'intérêt du peuple, je suis certain qu'aucune classe n'en favorisera l'adoption autant que les chevaliers du travail. Ils sont opposés à tous ces moyens déloyaux que l'on emploie dans Québec d'après ce qu'on nous a dit, et j'espère que l'honorable ministre de la justice, par respect pour leurs représentations faites par un grand nombre d'assemblées, consentira à ne pas insister pour que ce bill soit passé à la fin de cette session.

M. WILSON (Elgin) : Je regrette excessivement que le gouvernement croie de son devoir de faire passer ce bill dans le moment. Dans les remarques que j'ai faites, je n'ai pas du tout voulu dire que les différentes organisations ouvrières veulent s'associer pour traiter injustement une classe de la société ; je n'ai pas voulu dire cela parce que ces organisations sont soumises aux lois. J'ai dit que l'objet de cette loi est d'empêcher les organisations ouvrières de jouir du droit de protéger leur travail, et l'honorable ministre a prétendu que je regarde ce bill comme une insulte pour ces sociétés. C'est ce que je dis. Cette loi est dirigée contre toutes les organisations ouvrières, et elle implique qu'il est nécessaire que l'on emploie le bras vigoureux de la loi pour empêcher ces organisations d'exercer ce qu'elles regardent comme leurs droits et leurs privilèges. Quant aux torts qu'on a pu causer à Québec à ceux qui désirent travailler sur les navires, je crois que j'ai démontré que ces abus n'ont pas augmenté dans une grande proportion. Il est vrai que l'on a dit que le maire et d'autres citoyens de Québec ont envoyé des télégrammes demandant cette législation. Il se peut qu'ils considèrent qu'une telle loi leur serait avantageuse.

Je crois qu'ils disent que pour une raison ou pour une autre les navires laissent Québec pour Montréal, et il se peut qu'ils attribuent cela aux salaires élevés qu'ils ont à payer pour le chargement et le déchargement des navires. S'ils examinent les faits, je ne pense pas qu'ils trouvent que cela

est la cause de la diminution du commerce de Québec, mais je crois qu'ils trouveront probablement d'autres causes pour expliquer cela. Je crois que mon honorable ami de Bellechasse (M. Amyot) n'aurait pas dû parler avec autant de chaleur contre moi sur cette question. Il a dit que si je représente le parti réformiste, il n'a pas foi dans les principes de ce parti. Je ne représente que mes propres opinions, et je ne demande pas à mon honorable ami de les accepter. Mes opinions sont peut-être trop libérales pour un nouveau converti. Mais si je nie que les différentes organisations ouvrières veulent violer la loi ou empiéter sur les droits des autres, je dois dire qu'elles regardent comme sacrés et qu'elles chérissent les droits qu'elles possèdent, et elles demandent qu'on les traite comme on traite les autres classes. Elles veulent que la loi s'applique à tout le monde pareillement. Elles ne demandent rien de plus et elles ne demandent rien de moins. Mon honorable ami dit que nous passons souvent des bills qui ne sont pas demandés par des pétitions. Les difficultés de Québec ont-elles été découvertes il y a quelques jours seulement ? N'a-t-on fait des représentations au gouvernement que lors de la présentation de ce bill, il y a une semaine ou deux ? Je dis que le temps est trop court pour passer une loi de ce genre qui intéresse plus ou moins toutes les organisations ouvrières d'un bout à l'autre du pays. Si ces messieurs de la droite se renseignent sur les frais de chargement et de déchargement de navires à Québec, ils découvriront peut-être que l'on y fait le travail à meilleur marché qu'à Montréal. C'est du moins ce qu'on me dit. L'honorable ministre de la justice dit que les différentes organisations ouvrières ont eu une entrevue avec lui et qu'elles ont déclaré par la bouche de leurs avocats qu'elles étaient parfaitement satisfaites de ce bill, mais alors je demanderai pourquoi les délégués sont-ils encore ici à protester ?

M. THOMPSON : L'honorable député m'a mal compris. J'ai dit que c'est la société des journaliers de navires de Québec qui avait un avocat.

M. WILSON (Elgin) : J'ai eu une entrevue aujourd'hui avec un des membres de la société des journaliers de navires de Québec, et il est fortement opposé à toute loi comme celle-ci. J'ai rencontré aussi des délégués des différentes sociétés ouvrières qui protestent contre la passation de ce bill. Mais ils disent : si le bill doit passer qu'on l'amende de manière à ce qu'il nous frappe le plus légèrement possible. Ensuite, comment peuvent-ils approuver la passation de cette loi ? Y a-t-il eu quelque pétition en faveur de ce bill ? Au contraire, il nous est venu de partout des pétitions demandant à la Chambre de ne pas l'adopter. Si le gouvernement croit que les intérêts de la société exigent une telle loi coercitive, et s'il veut en assumer la responsabilité, tout ce que je puis dire, c'est que j'ai fait mon devoir en protestant contre cette loi au nom d'une classe qui n'est peut-être pas assez représentée dans cette Chambre—au nom d'une classe honnête qui ne veut d'aucune loi dont l'effet serait de légaliser l'injustice, mais qui, au contraire, désire obéir à toutes les lois du pays et qui pour cela demande que nos lois soient faites de manière à atteindre également toutes les classes afin que toutes les classes soient sur un pied d'égalité aux yeux de la loi.

Le comité se lève et fait rapport.

M. THOMPSON : Je propose que le bill soit lu pour la troisième fois.

M. WILSON : Il vaudrait mieux remettre ce bill à demain, afin de donner aux délégués une chance de voir s'ils ne pourraient pas faire des représentations ou offrir des amendements au bill.

La motion est adoptée sur division ; le bill est lu pour la troisième fois et passé.